



PROJET ÉOLIEN DE GENEVRIÈRES

Questions/réponses
réunion du 3 février 2024

www.velocitaenergies.fr

Ce document fait suite à la réunion publique du samedi 3 février organisée par la mairie de Genevrières. Les habitants de la commune ont été conviés à cette réunion via la gazette distribuée en janvier. La réunion avait pour objectif de présenter le projet éolien et la mesure d'accompagnement proposée par Velocita dans le cadre de ce projet, afin de réduire les coûts énergétiques des habitants de Genevrières. Nous avons repris les principales questions et sujets évoqués afin d'y apporter des précisions.

POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN EN FORÊT ?

Dans le cas spécifique de Genevrières, installer des éoliennes en forêt permet de s'éloigner des habitations et de diminuer la visibilité des éoliennes. Leur implantation en forêt permet aussi une réflexion plus globale pour améliorer l'activité sylvicole : les plateformes peuvent servir de place à bois temporaire, les chemins sont renforcés et dans certains cas cela permet d'accéder à des parties de forêt moins accessibles. Les dossiers environnementaux conduisent également à cibler des mesures spécifiques pour la forêt (amélioration, plantations, ...).

LA FORÊT A-T-ELLE UNE INFLUENCE SUR LE GISEMENT DE VENT ?

Oui, il y a une tendance à y avoir plus de turbulences dans le vent en forêt. L'étude du gisement de vent via l'installation d'un mât de mesure permettra de caractériser ces phénomènes et de s'y adapter. Les éoliennes actuelles permettent de gérer la turbulence. Une des solutions est d'avoir une garde à la canopée suffisante (20m environ).

LES HABITANTS PEUVENT-ILS PROPOSER DES POINTS DE VUE PARTICULIERS POUR LES PHOTOMONTAGES ?

Tout à fait, ils pourront en proposer lors des ateliers organisés pendant la concertation.

QUEL EST L'ÉQUIVALENT EN FOYERS ALIMENTÉS AVEC UNE ÉOLIENNE DE 5 MW ?

Environ 2500 foyers (4,5 MWh/foyer/an d'après l'ADEME).

SI VELOCITA EST DÉJÀ EN TRAIN DE RÉALISER L'AUDIT FONCIER, CELA VEUT DIRE QUE L'ON SAIT DÉJÀ COMBIEN D'ÉOLIENNES ON VA METTRE ET LEURS EMPLACEMENTS ?

Absolument pas, ce sont les résultats des études et de la concertation qui nous le diront.

QUELLES SONT LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À VELOCITA PAR L'ÉTAT ?

Velocita Energies ne perçoit pas de subventions pour ce projet.

COMMENT TRAITONS-NOUS LE SUJET DES INFRASONS ?

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a mené une étude en 2017 et conclu que «A la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité». Les données disponibles autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo, ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires des éoliennes.